

**COMPOSITION DU COMITE DE RECRUTEMENT 2024 DU MASTER RESEAUX ET  
TELECOMMUNICATION  
PARCOURS TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX INFORMATIQUES**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L612-6 et L712-2,
- Vu** l'arrêté du 25 avril 2002 (MENS0200982A) relatif au diplôme national de master, modifié,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 30 avril 2019 relative aux comités de recrutement en master,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard TAILLET, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

**ARRETE n°2024-240**

**Article 1 :** Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du comité de recrutement pour l'admission des candidats en première année de **MASTER**  
**Mention : RESEAUX ET TELECOMMUNICATION**  
**Parcours : TELECOMMUNICATIONS ET RESEAUX INFORMATIQUES**

est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (PR, MCF, autre)
➤ Monsieur Stéphane BAUZAC, responsable du Master mention Réseaux et Télécommunication	MCF - USMB
➤ Monsieur Florent LORNE, responsable du Master 1	PRAG - USMB

**Article 2 :** Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget du Lac.

**Article 3 :** La directrice générale des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 26/03/2024

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe GALEZ